

Recherche culturelle et formation des jeunes chercheurs

Conservation du patrimoine, archéologie du territoire national, histoire de l'art, musicologie, patrimoine ethnologique, architecture, arts plastiques, musique et spectacle vivant : dans l'ensemble de ses domaines d'intervention, le ministère de la Culture et de la Communication accompagne son action d'une politique de recherche, pour laquelle il dispose de moyens spécifiques au sein du budget « recherche et enseignement supérieur » de l'État.

Cette politique de « recherche culturelle » se construit sur le long terme, par des travaux qui correspondent aux besoins propres du ministère et qui permettent l'enrichissement des connaissances et le maintien de l'excellence scientifique des professionnels de la culture. Elle est menée en partenariat avec les organismes nationaux de la recherche, en particulier le CNRS, avec lequel un accord-cadre pluriannuel a été renouvelé en 2008. Dans ce contexte, les liens avec l'enseignement supérieur occupent une place majeure : il s'agit de développer la participation des équipes du ministère à des formations universitaires, voire même d'initier des formations liées à la culture. L'accueil des étudiants s'est également renforcé ces dernières années au sein des services chargés de recherche du ministère, avec un large panel d'actions, allant de la simple information à la direction scientifique de doctorants.

Ainsi, et en complément aux actions menées dans les établissements d'enseignement supérieur Culture évoquées dans les pages précédentes, les équipes et laboratoires de recherche du ministère de la Culture et de la Communication s'inscrivent dans le paysage national de la formation à la recherche et par la recherche.